

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 5 DÉCEMBRE 2022, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Julie De Grâce, conseillère, siège #1
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

Absente : Tiffany Butler, conseillère, siège #2

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR TOUS LES SUJETS DE NATURE PUBLIQUE)
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022
5. PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES
6. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES
7. FACTURES REÇUES
8. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM
9. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2024-2025-2026
10. DEMANDE D'APPUI DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PAPINEAU RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'HORAIRE DE L'AMBULANCE BASÉE À PAPINEAUVILLE
11. RAPPORTS
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur
 - 11.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 11.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
12. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)
13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR TOUS LES SUJETS DE NATURE PUBLIQUE)

3. ORDRE DU JOUR

2022-12-162

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

2022-12-163

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

5. PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES

2022-12-164

ATTENDU QUE les élus et la direction de la municipalité de Mayo ont fait l'exercice d'une planification stratégique le 5 novembre 2022 et la firme Consensus nous aider à représenter par écrit les idées et les directions que les élus veulent prendre pour les 3 prochaines années;

ATTENDU QUE ce conseil accepte la planification stratégique tel que déposée;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU** d'accepter la planification stratégique tel que présentée par Consensus.

Adoptée à l'unanimité

6. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES

2022-12-165

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques 12538 à 12569	:	104 885.01 \$
Paiements en ligne	:	10 734.58 \$
Paies	:	<u>14 445.42 \$</u>
Grand total	:	130 065.01 \$

Adoptée à l'unanimité

7. FACTURES REÇUES

2022-12-166

ATTENDU la réception des factures de plus de 3 500 \$ sont les suivantes :

- Servitech (maintien inv. & tenue à jour) 6 408.34 \$
- Prosept (ponceau Somers) 6 726.04 \$

ATTENDU QUE les crédits sont disponibles et font partie des chèques énumérés dans la résolution 2022-12-165;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le paiement des factures précitées.

Adoptée à l'unanimité

8. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

2022-12-167

ATTENDU QUE le conseil des maires a décidé de mettre fin au volet des services « ingénierie » à la MRC de Papineau, et ce, à compter du 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE le maire, monsieur Robert Bertrand, et la directrice générale, madame Mylène Groulx soient autorisés à signer, pour le compte de la municipalité Mayo, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE la directrice générale, madame Mylène Groulx soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

9. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2024-2025-2026

2022-12-168

ATTENDU QUE suite aux recommandations de la firme en évaluation foncière de la MRC de Papineau, Servitech, le conseil est d'accord avec la recommandation pour une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2024-2025-2026;

ATTENDU QUE la compagnie Servitech a procédé à analyser les indications de niveau de valeur apportées par les transactions récentes disponibles (2021-2022) et établi que la médiane qui en résulterait serait de l'ordre de 64%;

ATTENDU QU'en résumé la valeur des propriétés est en moyenne à 64% de la valeur du marché réel;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET résolu QUE** la municipalité de Mayo est d'accord avec les recommandations de Servitech et leur demande de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2024-2025-2026;

Adoptée à l'unanimité

10. DEMANDE D'APPUI DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PAPINEAU RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'HORAIRE DE L'AMBULANCE BASÉE À PAPINEAUVILLE

2022-12-169

ATTENDU QUE le CISSO, sous la direction de madame Josée Fillion, a modifié unilatéralement, l'horaire de travail, de nuit, des ambulanciers sur le territoire de la MRC de Papineau par l'abolition du quart de nuit, de 19 :00 à 7 :00 et le retrait du service de l'ambulance localisée à Papineauville pour cette même plage horaire;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau compte 25 municipalités localisées dans deux vallées, soit Petite-Nation et de la Lièvre;

ATTENDU QUE cette décision unilatérale du CISSO, privera la vallée de la Petite-Nation, qui compte 17 municipalités et qui couvre plus de 2 250 km² sur les 3 318,53 km², d'une ambulance;

ATTENDU QUE la vallée de la Petite-Nation ne sera desservie que par deux ambulances la nuit, l'une localisée à Saint-André-Avellin et la seconde à Chénéville;

ATTENDU QUE l'hôpital le plus près est l'hôpital de Papineau, localisé à Gatineau, secteur Buckingham, car l'urgence du CLSC de la Petite-Nation, localisée à St-André-Avellin, est fermée la nuit;

ATTENDU QU'il faut calculer entre 45 et 90 minutes de déplacement, sans inclure le temps d'attente au triage de l'urgence et la désinfection de l'ambulance, s'il y a eu présence de sang;

ATTENDU QUE pour plus de 10 municipalités, cela représente une absence de service de nuit en moyenne de 5 heures;

ATTENDU QUE l'ambulance localisée à Thurso est, à 90% du temps, sur les territoires de la ville de Gatineau et de la Basse-Lièvre où se

trouvent les municipalités de Bowman, Notre-Dame-de-la-Salette, Val-des-Bois, sans oublier les municipalités de Canton de Lochaber, Lochaber-Partie-Ouest qui sont sur le territoire de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE l'ambulance localisée à Saint-André-Avellin devra desservir dix municipalités;

ATTENDU QUE la seconde ambulance, localisée à Chénéville devra desservir les 7 autres municipalités toutes les nuits;

ATTENDU la distance à couvrir sur un aussi vaste territoire;

ATTENDU QUE les citoyennes et les citoyens des municipalités de Boileau, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, lac Simon, Mayo, Montpellier, Montebello, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk et St-Sixte seront, pendant douze heures par jour, des électrices et électeurs de seconde zone;

ATTENDU QU'une vie dans la MRC de Papineau est aussi importante qu'une vie à Gatineau, Montréal ou Québec;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** ce conseil demande au ministre de la Santé d'intervenir en demandant à madame Fillion et au CISSO de reconsidérer cette décision et de rétablir le service d'ambulance pour le quart de nuit, de 19 :00 à 7 :00 pour le service ambulancier localisé à Papineauville.

Adoptée à l'unanimité

11. RAPPORTS

11.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2022-1101	6 ch. Falardeau	Const. Bat. acces	7-F
2022-1102	140 ch. Daly	Démolition chalet	5-V
2022-1103	140 ch. Daly	Abattage d'arbres	5-V
2022-1104	140 ch. Daly	Construction maison	5-V
2022-1105	121 ch. Burke	Rénovation	10-Ad
2022-1106	140 ch. Daly	Inst. Sept.	5-V
2022-1107	4607 Rte 315	Bat. access	5-V

11.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-22-11-023	16 ch. Tesk Mulgrave	Feu électrique sur fils

11.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)

13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-12-170

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

19 h 51

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire